

Communiqué de presse

## La CGT lance l'alerte sociale et appelle l'ensemble des salarié·es à se mobiliser pour leurs emplois

La CGT alerte depuis des mois sur la situation désastreuse de l'industrie en France. Au 27 novembre, 286 plans de licenciement ont été recensés ; aujourd'hui, au 10 décembre, **la CGT a recensé 300 plans de licenciement depuis septembre 2023, avec plus de 130 plans concentrés sur la période juillet-décembre 2024, dont 112 sur la seule période de septembre à décembre.**

**Ce sont plus de 200 000 emplois directement ou indirectement menacés.** Au-delà des ravages sociaux avec la destruction d'emplois directs et indirects, la désindustrialisation entraîne aussi des ravages territoriaux avec la désertification impactant tout le tissu économique et les services publics français. **Chaque emploi supprimé entraîne des effets domino sur les sous-traitants, les prestataires de services et tout l'écosystème économique local.** Ces plans de licenciements n'effacent pas seulement des emplois, ils vident des régions de leur attractivité, de leur commerce de proximité et mettent en danger des familles entières.

La forte accélération des plans de licenciement ces trois derniers mois est à replacer dans un contexte politique instable et inquiétant. **Alors que l'industrie française nécessite urgemment des politiques publiques fortes, la France se retrouve sans ministre de l'industrie, de l'économie ou encore, de Premier Ministre et les plans sociaux ne s'arrêtent pas.**

Dans ce contexte, la CGT appelle le président de la République à changer de cap, en arrêtant notamment sa politique de l'offre et de cadeaux aux entreprises, en prenant ses responsabilités et en ouvrant urgemment **des assises pour l'industrie afin de relancer notre outil productif et agir pour les emplois en France.**

En urgence, la CGT demande :

- **La mise en place d'un moratoire sur les licenciements pour sauvegarder les emplois et l'industrie.** Pour cela, il s'agit de renforcer la loi Florange qui impose actuellement la

recherche d'un repreneur aux entreprises de plus de 1000 salarié·es mais ne prévoit aucune obligation de cession pour l'entreprise ;

- **Un plan national de maintien et de relocalisation des outils et emplois industriels, piloté par un État** assumant un rôle d'acteur central de l'industrie ;
- **Un retour immédiat aux tarifs réglementés de vente de l'électricité et du gaz ;**
- **Des assises de l'industrie** pour définir une grande loi de réindustrialisation du pays qui réponde au défi environnemental.

**La CGT appelle l'ensemble des salarié.es à se mobiliser pour défendre leurs emplois et l'industrie, jeudi 12 décembre, dans leurs usines, entreprises, leurs services publics, partout en France.**

A Montreuil, le 10 décembre 2024